



Les enfants, adolescents, adultes et familles en difficulté sociale accueillis en établissement en Aquitaine

L'Aquitaine compte 6 600 places dans des établissements pour les publics en difficulté sociale (selon ES 2008 – cf encadrés pages 2 et 3).

Pour les enfants et les adolescents, l'accueil se fait au titre d'une mesure de protection décidée par le Juge des enfants ou l'Aide sociale à l'enfance ; cet accueil est mis en œuvre le plus souvent en MECS (78%) et en internat (pour les trois quarts des jeunes).

Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, quant à eux, ne constituent pas un ensemble homogène et s'adressent à des publics confrontés à des problématiques très diverses (personnes sans domicile, femmes enceintes ou avec jeunes enfants, victimes de violences conjugales, personnes sortant de prison ou d'établissements sanitaires, réfugiés ou demandeurs d'asile...). L'hébergement de ces publics se fait sous deux formes : regroupés sur un même site pour un peu plus de moitié (54%), dans des logements indépendants (chambre, appartement ou exceptionnellement à l'hôtel) pour les autres.

Bénédicte MARABET
CREAHI d'Aquitaine

L'enquête ES 2008, enquête nationale diligentée par la DREES et pilotée localement par la DRJSCS, décrit au 31 décembre 2008 la situation des établissements et services en faveur des enfants et adultes en difficulté sociale en termes :

- de modalités d'accueil et de personnel mobilisé
- de publics accueillis (âge, scolarisation ou activité, modalités d'hébergement...).

Près de 80% des établissements aquitains concernés ont participé à l'enquête ES 2008, ce qui correspond à une couverture de 86% en termes de public accueilli dans les établissements pour enfants et 79% dans le secteur adultes.

► Les enfants et les adolescents en difficulté sociale

Capacité des établissements pour enfants et adolescents en difficulté sociale et taux d'équipement pour 1000 jeunes âgés de moins de 21 ans.

	Aquitaine		France	
	Capacité	Taux ‰	Capacité	Taux ‰
Foyer Enfance	499	0,64	11 092	0,69
MECS	2 633	3,38	39 685	2,47
Lieu de vie	229	0,29	2 243	0,14
Village d'enfants			1 129	0,07
Ensemble	3 361	4,32	54 149	3,37

Sources : ES 2008 –
exploitation CREAHI d'Aquitaine

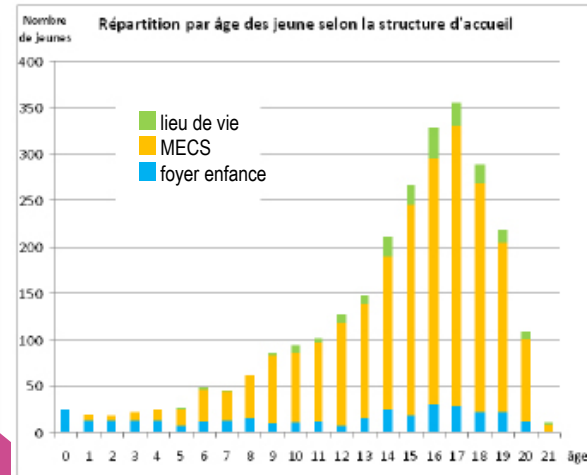
L'Aquitaine dispose d'un meilleur taux d'équipement, en matière d'établissements pour jeunes en difficulté sociale, que ce que l'on peut observer au niveau national, en particulier en MECS.

Des écarts importants existent en termes de taux d'équipement entre les départements aquitains et ce, pour toutes les catégories de structures. Globalement, la Dordogne et le Lot-et-Garonne sont les deux départements les mieux équipés (7,6 places pour 1000 jeunes de moins de 21 ans) ; à l'inverse de la Gironde et des Landes (3‰ voire moins).

Les garçons sont majoritaires dans ces établissements, 56% contre 44% de filles. L'âge moyen de ces jeunes est de 14 ans ; la moitié sont âgés de 16 ans et plus, mais certains enfants sont très jeunes, y compris en MECS.

Selon la catégorie d'établissement, la structure par âge est assez différente. Les jeunes enfants (moins de 6 ans) sont globalement très peu nombreux, 5% de ce

public, et accueillis essentiellement en foyers de l'enfance. A l'autre extrémité de la fourchette d'âge, les jeunes majeurs forment une catégorie très représentée (près du quart des effectifs), en particulier en MECS et en lieux de vie.



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Etablissements enquêtés par ES 2008

Foyers de l'enfance : ils accueillent, à tout moment, tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence. Ils sont des lieux d'observation et d'évaluation qui permettent de préparer une orientation du mineur.

Maisons d'enfants à caractère social (MECS) : elles accueillent des enfants dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire, pour une moyenne ou longue durée. Elles proposent un cadre de vie sécurisant permettant de donner à l'enfant des repères et de l'amener à se reconstruire psychologiquement.

Lieux de vie et d'accueil : alternative possible aux prises en charge traditionnelles, ils assurent un accueil et un accompagnement personnalisé en petit effectif de jeunes en situation familiale, sociale problématique.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : ils accueillent des personnes ou familles qui connaissent de graves difficultés, économiques, familiales, de logement, ou d'insertion, pour les aider à recouvrer leur autonomie

Etablissements d'accueil mère-enfant : ils ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique.

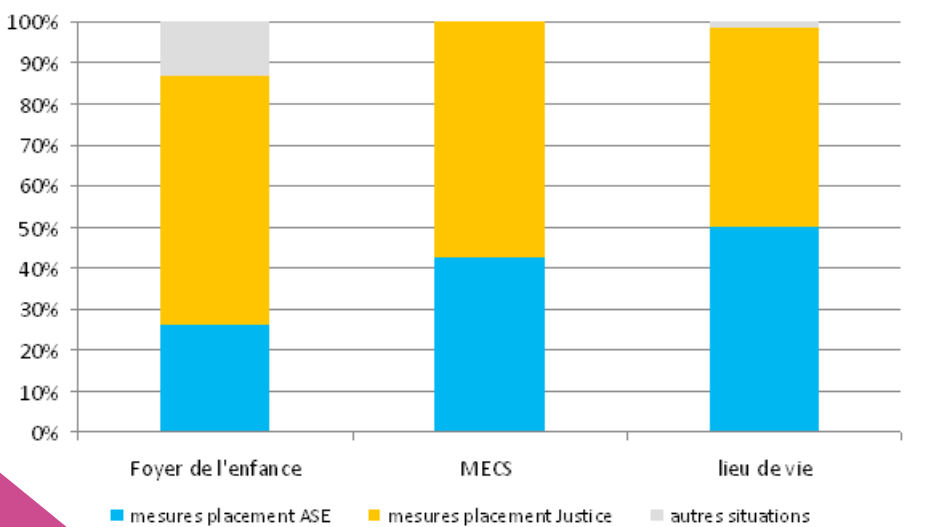
Centres provisoires d'hébergement : ils hébergent et préparent l'insertion des réfugiés. Pour y accéder, il faut posséder le statut de réfugié et n'avoir ni logement ni ressources.

Centres d'accueil pour demandeurs d'asile : ils accueillent des demandeurs d'asile pendant la durée de la procédure d'instruction, avec pour missions l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants...

Maisons-relais : elles accueillent sans limitation de durée des personnes aux faibles ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme.

La grande majorité des jeunes, 80%, bénéficient d'un accueil dans un établissement situé dans leur département d'origine. Toutefois, les jeunes dans cette situation sont moins nombreux dans les lieux de vie ; dans ces structures, 45% du public vient d'un autre département, dont la moitié de région parisienne (soit 22%, proportion qui atteint 38% en Dordogne et même 47% dans le Lot-et-Garonne). Avant l'entrée dans la structure actuelle, près du quart des enfants ne bénéficiaient d'aucune mesure de protection. Cette situation est beaucoup plus fréquente pour les enfants accueillis en foyer de l'Enfance (43%) ; par contre, quasiment aucun jeune en lieu de vie n'en est à sa première mesure.

Mesure de protection principale selon la structure d'accueil



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Activité des jeunes selon l'âge (en %)

	3-5 ans	6-15 ans	16 ans et plus
Scolarisation	88,7	95,3	67,7
Formation professionnelle – Emploi	-	0,6	21,6
Aucune activité	1,4	2,8	6,0
Activité inconnue	9,9	1,4	4,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Les garçons sont majoritaires dans ces établissements, 56% contre 44% de filles. L'âge moyen de ces jeunes est de 14 ans ; la moitié sont âgés de 16 ans et plus, mais certains enfants sont très jeunes, y compris en MECS.

Selon la catégorie d'établissement, la structure par âge est assez différente. Les jeunes enfants (moins de 6 ans) sont globalement très peu nombreux, 5% de ce public, et accueillis essentiellement en foyers de l'enfance. A l'autre extrémité de la fourchette d'âge, les jeunes majeurs forment une catégorie très représentée (près du quart des effectifs), en particulier en MECS et en lieux de vie.

Les jeunes de 6 ans à 16 ans, sont dans leur quasi-totalité (95%) scolarisés ; près de 10% le sont dans un établissement médico-social. Au-delà de cet âge, le taux de scolarisation chute à 68%, et 15% des jeunes sont soit à la recherche d'un emploi, soit sans aucune activité.

Pour les jeunes scolarisés, on peut noter une grande diversité dans les modalités et le cadre de la scolarisation, notamment le recours à des dispositifs adaptés de l'Education nationale (CLIS/ULIS pour les élèves handicapés ou SEGPA pour les élèves en difficultés scolaires). A peine plus de moitié des élèves d'âge collège (11 à 15 ans révolus) sont scolarisés dans des classes ordinaires de collège.

La durée moyenne des séjours est d'une dizaine de mois en foyer de l'Enfance, d'un an en lieu de vie et d'un peu plus de

2 ans en MECS. A la sortie de ces établissements, deux orientations principales sont réalisées :

- Le retour en famille pour plus de 38% des jeunes, beaucoup plus souvent possible pour les jeunes des MECS (47%) que pour ceux des lieux de vie (12%)
- Le placement dans un autre cadre pour 37%, le plus souvent un autre établissement de l'ASE, mais on note également un recours fréquent aux familles d'accueil pour les sortant des foyers de l'enfance ainsi qu'aux établissements médico-sociaux (probablement ITEP) pour les sortants des lieux de vie.

► Le personnel dans les établissements pour enfants en difficulté sociale

	Foyer de l'enfance	MECS	Lieu de vie
Aquitaine	105,1	79,7	57,5
Moyenne France	122,0	87,0	57,0

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Le taux moyen d'encadrement varie sensiblement selon la catégorie d'établissement. Hormis en lieu de vie, ces taux d'encadrement sont assez nettement inférieurs à ce que l'on peut observer au niveau national.

En Aquitaine, les salariés de 55 ans ou plus représentent globalement 19% des effectifs avec une variabilité importante selon la fonction (50% des directeurs, 20% du personnel d'encadrement et 16% du personnel éducatif, social et pédagogique).



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Les foyers de l'enfance et les MECS ont des plateaux techniques bien étoffés en termes d'emplois éducatifs. A l'inverse, ces emplois sont moins représentés en lieu de vie et plutôt axés sur les fonctions pédagogiques (éducateur technique et moniteur d'atelier). Du personnel paramédical n'est recensé quasiment que dans les foyers de l'enfance, qui reçoivent de très jeunes enfants nécessitant la présence d'auxiliaires de puériculture (principales représentantes de cette catégorie).

► Les adultes et les familles en difficulté sociale

Capacité des établissements et taux d'équipement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans

	Aquitaine		France	
	Capacité	Taux ‰	Capacité	Taux ‰
Etab mère-enfant	292	0,18	5 100	0,15
CHRS	1 597	0,96	41 100	1,24
Autre centre d'accueil	117	0,07	12 000	0,36
Maison-relais	340	0,20	4 600	0,14
CPH	60	0,04	1 400	0,04
CADA	828	0,50	21 100	0,64
Ensemble	3 234	1,95	85 400	2,58

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

L'Aquitaine dépasse légèrement le niveau d'équipement national pour les maisons-relais mais est nettement en dessous pour les CHRS et les autres centres d'accueil. Au sein de la région, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques sont les départements les mieux équipés, les Landes le moins bien.

Plus du tiers du public de ces établissements (35%) est composé de mineurs. Ces mineurs sont, en toute logique, nombreux dans les établissements d'accueil mère-enfant (55%), où ils sont âgés de 0 à 7 ans. Mais ils sont également très représentés en CADA et CPH (43%), structures qui accueillent des familles et, dans une moindre mesure, en CHRS (30%) en fonction du type

de publics pour lesquels ces derniers sont agréés. Même les maisons-relais contribuent à l'accueil des mineurs et en comptent 10% parmi leurs résidents. Parmi les adultes, 3 groupes d'âge peuvent être distingués :

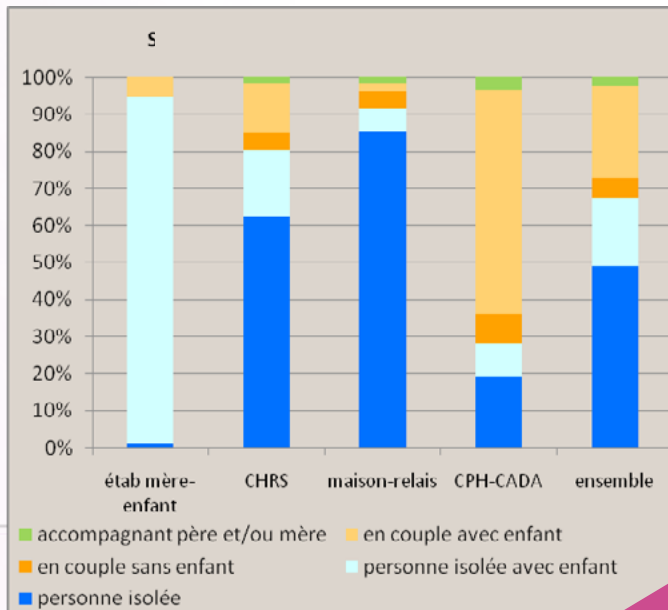
- les 18-39 ans qui forment plus de 40% des effectifs
- les 40-59 ans, 20% de l'ensemble, les personnes dans cette tranche

d'âge sont particulièrement représentées en maison-relais (la moitié des résidents)

- les 60 ans et plus, 3% de l'ensemble mais jusqu'à 13% en maison-relais.

Parmi les adultes, les hommes sont légèrement majoritaires (53%). Cette surreprésentation est plus marquée dans les CHRS et les maisons-relais où le public est à 60% masculin.

Situation de famille des adultes hébergés



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Le public hébergé dans ces établissements est composé pour moitié de personnes isolées. En CHRS et surtout en maison-relais, ces personnes isolées constituent la grande majorité de la population accueillie, 62% à 85%. Par contre, dans les CPH et CADA, près des deux tiers des résidents sont des familles (couples avec enfants).

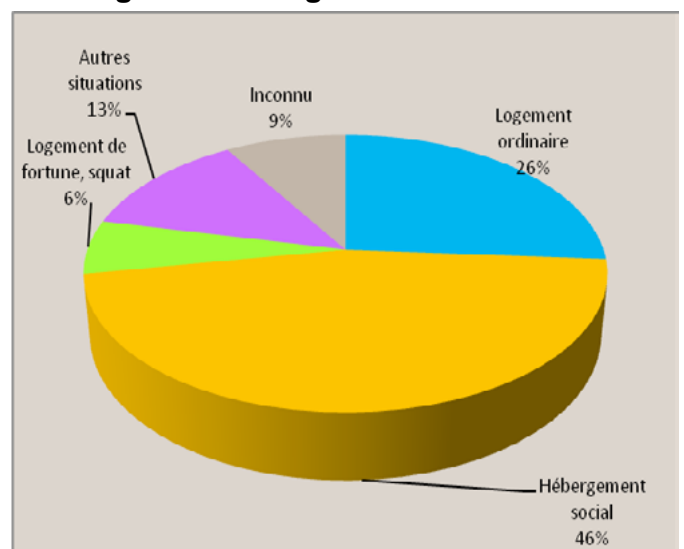
Par ailleurs, hormis en CPH ou CADA, la très grande majorité des personnes accueillies sont de nationalité française. Les étrangers ne représentent qu'un peu plus de 20% du public en établissement mère-enfant et en CHRS et seulement 5% en maison-relais.

Parmi les étrangers non ressortissants de l'Union européenne, 55% sont demandeurs d'asile, 6% se sont vus déboutés de ce droit (ces personnes déboutées sont hébergées en CHRS) et 18% sont des réfugiés statutaires.

- Entre 35 et 40% des personnes hébergées en CHRS et en maison-relais vivaient avant leur admission en logement ordinaire. Une partie d'entre elles étaient toutefois hébergées à titre gratuit, ce qui marquait sans doute une première étape dans la précarité. Les personnes accueillies en CPH ou CADA étaient, dans leur très grande majorité (80%), initialement dans un autre hébergement social, le plus souvent sur des places d'urgence.

Les deux tiers de personnes hébergées le sont dans le département où elles vivaient antérieurement. En toute logique, c'est en CPH et en CADA que les origines sont les plus diverses. Pour autant, ce public arrive rarement directement de l'étranger mais a transité d'abord par d'autres régions, en particulier l'Île-de-France, avant d'aboutir en Aquitaine.

Hebergement ou logement antérieur



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Motif d'admission pour les adultes hébergés (en %)

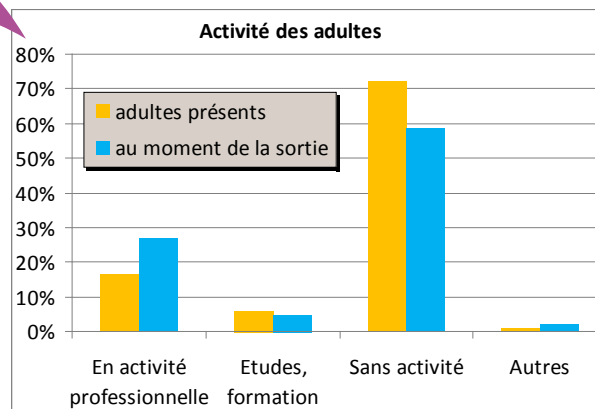
	Etab. mère/enfant	CHRS	Maison-relais	CPH-CADA	Ensemble
Sortir de la rue	3,0	17,0	10,2	0,7	9,3
Sortie établissement spécifique	4,5	19,2	48,3	6,8	16,8
Problématique familiale	56,1	29,3	6,3	0,4	19,3
Problématique logement	19,2	12,6	22,4	-	9,9
Demande d'asile	-	4,2	0,8	83,1	30,6
Autres	17,2	15,8	11,8	9,0	13,1
Non précisé	-	1,9	-	-	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

- en CHRS, ces mêmes problématiques sont présentes, s'y rajoutent les sorties d'établissements spécifiques (notamment d'une autre structure d'hébergement) voire une sortie de la rue. En fonction du sexe, les profils sont très différents : sortir de la rue est évoqué pour 30% des hommes et moins de 8% des femmes ; à l'inverse, les problématiques familiales concernent plus de 40% des femmes pour seulement 14% des hommes.
- l'accueil en maison-relais est principalement motivé par une sortie d'établissements spécifiques, notamment de services psychiatriques pour 20% des résidents. La perte du logement antérieur est également fréquemment signalée pour ce public.

Parmi les adultes hébergés, un sur 6 exerce une activité professionnelle. Cette proportion atteint même 25% en CHRS et est révélatrice de la grande précarité qui touche les travailleurs pauvres.

Parmi le public sans activité (plus de 70% de l'ensemble des adultes), on compte globalement un quart de chômeurs et autant de personnes « dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle ». Les plus concernés sont hébergés en CADA (et doivent être en attente d'un permis de travail) ainsi qu'en maisons-relais où les résidents sont en moyenne plus âgés et nombreux à sortir d'établissements psychiatriques.



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Par rapport au public observé en cours de prise en charge, on compte parmi les sortants davantage de personnes ayant une activité professionnelle : 27% au lieu de 17%. Cet accompagnement vers l'emploi a concerné plus particulièrement les jeunes mères issues des établissements mère-enfant mais aussi les sortants des CPH et CADA. Parmi ces derniers, le traitement de leur situation réglementaire a fait baisser de moitié la proportion de personnes dans l'impossibilité administrative de travailler. Le taux de chômage demeure très important, plus de 30%, et n'a pas pu être réduit au cours de la période d'accompagnement.

Nature des ressources des adultes selon leur situation professionnelle (en %)

	Adultes présents			Adultes au moment de la sortie		
	ayant des revenus du travail : 17%	n'ayant pas de revenu du travail : 83%	Ensemble	ayant des revenus du travail : 29%	n'ayant pas de revenu du travail : 71%	ensemble
RSA/RMI/API	26,6	31,7	30,8	22,6	47,0	40,0
Allocations diverses sans RSA/RMI/API	17,7	37,2	33,7	23,1	22,1	22,4
Aucune autre ressource	54,4	30,5	34,7	52,5	25,0	32,9
Non précisé	1,3	0,5	0,7	1,8	5,9	4,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Parmi les présents, les personnes ayant quelques revenus issus du travail voient, dans près de la moitié des cas, ces ressources complétées par diverses allocations le plus souvent par le RSA (27%). En ce qui concerne les personnes sans activité professionnelle, le taux d'accès au RSA est à peine supérieur, 32%, tandis qu'un pourcentage quasiment équivalent, 30%, n'ont aucune ressource. Parmi ces personnes ne travaillant pas, 22% sont en situation de handicap reconnu et perçoivent une AAH ou une pension d'invalidité. A la fin du séjour, l'accès aux droits pour les personnes sans travail s'est amélioré, le taux d'allocataires du RSA passant parmi elles de 32 à 47%. Néanmoins, il y a toujours une proportion importante de personnes sans aucune ressource (25%).

Signalons, par ailleurs, que la couverture maladie des personnes hébergées est assurée pour les trois quart d'entre elles par la CMU. Seuls les résidents des maisons-relais sont majoritairement couverts par la sécurité sociale. Les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat représentent moins de 3% de l'ensemble de ce public.

► Le personnel dans les établissements pour adultes et familles en difficultés sociale

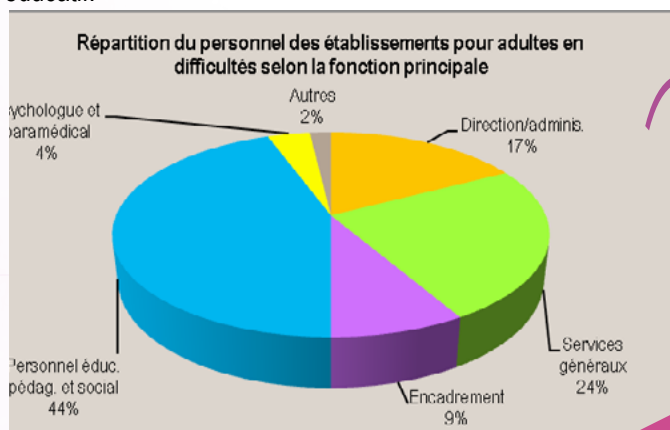
Nombre d'équivalent temps plein pour 100 résidents

	Etab. Mère/enfant	CHRS	Maison-relais	CPH-CADA
Aquitaine	43,6	27,1	11,9	12,7
Moyenne France	52,4	24,9	13,0	10,1

Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

Quelques écarts existent entre les taux moyens d'encadrement aquitains et nationaux, souvent relativement peu importants, excepté pour les établissements mère-enfant pour lesquels l'Aquitaine se situe nettement au-dessous de la moyenne nationale.

Les salariés ayant 55 ans ou plus représentent globalement 16% des effectifs de ces établissements avec une variabilité importante selon la fonction : un tiers des directeurs, 16% du personnel d'encadrement, 8% du personnel socio-éducatif.



Sources : ES 2008 – exploitation CREAHI d'Aquitaine

En établissement d'accueil mère-enfant, 37% des salariés sont dans le champ socio-éducatif (éducateurs spécialisés principalement), 33% sont consacrés aux services généraux et plus de 10% aux soins paramédicaux (il s'agit très majoritairement d'auxiliaires de puériculture).

Dans les autres catégories d'établissement, 40 à 45% du personnel a une fonction socio-éducative : 45% en CHRS dont près de 20% en éducateurs spécialisés, 40% en maison-relais avec des emplois plus centrés sur l'accompagnement à la gestion du budget et de la vie quotidienne (CESF et TISF) et l'animation, 39% en CPH et CADA, structures dans lesquelles les animateurs sociaux sont la profession éducative la plus représentée.

Glossaire

AAH	Allocation pour adulte handicapé
ASE	Aide sociale à l'enfance
API	Allocation parent isolé
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CLIS	Classe d'inclusion scolaire
CMU	Couverture maladie universelle
CREAHI	Centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
ES	Etablissements sociaux
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
TISF	Technicienne de l'intervention sociale et familiale
ULIS	Unité localisé d'inclusion scolaire

En savoir plus

- Les dispositifs pour les publics en difficultés en Aquitaine : offre, population accueillie et professionnels, DRJSCS et CREAHI d'Aquitaine, 58 pages, avril 2011.
- Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale, DREES, Etudes et résultats n° 738, septembre 2010.
- Les établissements hébergeant des enfants et des adolescents en difficulté sociale, DREES, Etudes et résultats n° 743 novembre 2010.